

HAUTEUR PRÉVENTION

Test théorique

CACES R486

100 questions avec corrigé

Plateformes élévatrices mobiles de personnes (PEMP) — catégories A, B et C

Comment utiliser ce document

1. Répondez aux 100 questions en cochant une seule réponse par question.
2. Reportez vos réponses dans la grille page suivant les questions.
3. Comparez avec le corrigé commenté en fin de document et comptez vos points.

Ces questions sont des exemples de révision. Le test officiel du CACES est réalisé par un organisme testeur certifié et peut porter sur d'autres questions.

1. Réglementation et formation

1. Que signifie PEMP ?

- ☐ A. Plateforme d'Élévation Motorisée Polyvalente
- ☐ B. Poste Élévateur Mobile de Protection
- ☐ C. Plateforme Élévatrice Mobile de Personnes

2. Que signifie CACES ?

- ☐ A. Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité
- ☐ B. Certificat d'Agrément des Conducteurs d'Engins Spéciaux
- ☐ C. Contrôle d'Aptitude à la Conduite des Engins de Service

3. Depuis quand la recommandation R486 est-elle applicable ?

- ☐ A. 1er janvier 2000
- ☐ B. 1er janvier 2020
- ☐ C. 1er janvier 2024

4. Quelle recommandation la R486 a-t-elle remplacée ?

- ☐ A. La R389
- ☐ B. La R408
- ☐ C. La R386

5. Quelle est la durée de validité du CACES R486 ?

- ☐ A. 5 ans
- ☐ B. 3 ans
- ☐ C. 10 ans

6. Qui délivre l'autorisation de conduite d'une PEMP ?

- ☐ A. L'organisme testeur
- ☐ B. L'employeur
- ☐ C. L'inspection du travail

7. Sur quoi l'employeur s'appuie-t-il pour délivrer l'autorisation de conduite ?

- ☐ A. Le CACES uniquement
- ☐ B. L'ancienneté du salarié dans l'entreprise
- ☐ C. Aptitude médicale, contrôle des connaissances (CACES) et connaissance des lieux et des instructions

8. La formation des conducteurs de PEMP est-elle obligatoire ?

- ☐ A. Oui, le Code du travail l'impose
- ☐ B. Seulement au-delà de 10 mètres
- ☐ C. Seulement pour les intérimaires

9. Quel est l'âge minimum pour conduire une PEMP ?

- ☐ A. 16 ans sans condition
- ☐ B. 18 ans, sauf dérogation pour les jeunes en formation professionnelle
- ☐ C. 21 ans

10. À qui appartient le CACES ?

- ☐ A. À l'employeur qui a payé la formation
- ☐ B. À l'organisme testeur
- ☐ C. Au titulaire, il le conserve s'il change d'employeur

11. Un CACES valide suffit-il pour conduire chez un nouvel employeur ?

- ☐ A. Non, le nouvel employeur doit aussi délivrer une autorisation de conduite
- ☐ B. Oui, toujours
- ☐ C. Oui, s'il a moins d'un an

12. Qui fait passer les tests CACES ?

- ☐ A. Le chef de chantier
- ☐ B. Un testeur d'un organisme testeur certifié
- ☐ C. Le fabricant de la machine

13. De quoi se compose l'évaluation CACES R486 ?

- ☐ A. Une épreuve théorique uniquement
- ☐ B. Un entretien oral
- ☐ C. Une épreuve théorique et une épreuve pratique

14. Qui vérifie l'aptitude médicale du conducteur ?

- ☐ A. Le médecin du travail
- ☐ B. Le conducteur lui-même
- ☐ C. Le formateur

2. Catégories et types de PEMP

- 15. Que couvre la catégorie A du CACES R486 ?**
- ☐ A. Les PEMP à bras articulé
 - ☐ B. Les PEMP du groupe A (élévation verticale), types 1 et 3
 - ☐ C. Les camions-nacelles uniquement
- 16. Que couvre la catégorie B du CACES R486 ?**
- ☐ A. Les nacelles à ciseaux uniquement
 - ☐ B. Les mâts verticaux uniquement
 - ☐ C. Les PEMP du groupe B (élévation multidirectionnelle), types 1 et 3
- 17. Que couvre la catégorie C du CACES R486 ?**
- ☐ A. La conduite hors production des PEMP A ou B (déplacement, chargement, déchargement)
 - ☐ B. Les PEMP montées sur véhicule
 - ☐ C. Les PEMP de plus de 20 mètres
- 18. Qu'est-ce qu'une PEMP du groupe A ?**
- ☐ A. Une PEMP dont la plateforme peut déborder du châssis
 - ☐ B. Une PEMP dont le centre de gravité de la charge reste toujours à l'intérieur des lignes de basculement
 - ☐ C. Une PEMP à bras télescopique
- 19. Qu'est-ce qu'une PEMP du groupe B ?**
- ☐ A. Une PEMP qui monte uniquement à la verticale
 - ☐ B. Une PEMP sans stabilisateurs
 - ☐ C. Une PEMP dont le centre de gravité de la charge peut se trouver à l'extérieur des lignes de basculement
- 20. Qu'est-ce qu'une PEMP de type 1 ?**
- ☐ A. Une PEMP dont la translation n'est possible qu'en position de transport
 - ☐ B. Une PEMP qui se déplace plateforme en hauteur, commandée depuis la plateforme
 - ☐ C. Une PEMP commandée uniquement depuis le châssis
- 21. Qu'est-ce qu'une PEMP de type 3 ?**
- ☐ A. Une PEMP qui ne se déplace qu'en position de transport
 - ☐ B. Une PEMP dont la translation en position haute est commandée depuis la plateforme
 - ☐ C. Une PEMP tractée
- 22. Une nacelle à ciseaux automotrice appartient à quel groupe ?**
- ☐ A. Groupe B
 - ☐ B. Elle n'entre pas dans la R486
 - ☐ C. Groupe A
- 23. Une nacelle à bras articulé appartient à quel groupe ?**
- ☐ A. Groupe B
 - ☐ B. Groupe A
 - ☐ C. Elle n'entre pas dans la R486
- 24. Un camion-nacelle à bras qui ne roule qu'en position de transport relève de :**
- ☐ A. Groupe A, type 3
 - ☐ B. Groupe B, type 1
 - ☐ C. Catégorie C uniquement

25. Une personne charge une nacelle sur un porte-engin sans travailler en hauteur. Quelle catégorie lui faut-il ?

- ☐ **A.** Catégorie A
- ☐ **B.** Catégorie B
- ☐ **C.** Catégorie C

26. Le CACES catégorie C permet-il de travailler en hauteur depuis la plateforme ?

- ☐ **A.** Non
- ☐ **B.** Oui
- ☐ **C.** Oui, jusqu'à 10 mètres

3. Vérifications, entretien et documents

27. Quelle est la périodicité de la vérification générale périodique (VGP) d'une PEMP ?

- ☐ A. Tous les 3 mois
- ☐ B. Tous les 6 mois
- ☐ C. Tous les 12 mois

28. Qui peut réaliser la VGP ?

- ☐ A. Uniquement le fabricant
- ☐ B. Le conducteur avant chaque poste
- ☐ C. Une personne qualifiée, de l'entreprise ou extérieure

29. Où sont consignés les résultats des vérifications ?

- ☐ A. Dans le registre de sécurité (registre des vérifications)
- ☐ B. Dans le carnet personnel du conducteur
- ☐ C. Nulle part, un contrôle oral suffit

30. Quel contrôle est obligatoire après une réparation importante ou un accident ?

- ☐ A. Aucun, si la machine fonctionne
- ☐ B. Une vérification de remise en service
- ☐ C. Un simple essai par le conducteur

31. Quel document suit les opérations d'entretien de la PEMP ?

- ☐ A. Le bon de livraison
- ☐ B. Le permis de conduire
- ☐ C. Le carnet de maintenance

32. Où trouver les consignes d'utilisation propres à la machine ?

- ☐ A. Dans la notice d'instructions du fabricant, disponible avec la machine
- ☐ B. Uniquement sur internet
- ☐ C. Après du client

33. Que trouve-t-on sur la plaque de charge de la PEMP ?

- ☐ A. Le prix et la date d'achat
- ☐ B. Charge nominale, nombre de personnes, vitesse de vent et effort manuel maximaux
- ☐ C. Le nom du conducteur habilité

34. Quelles vérifications faire à la prise de poste ?

- ☐ A. Le niveau de carburant uniquement
- ☐ B. Aucune si la VGP est à jour
- ☐ C. État visuel, niveaux, pneus, essais des commandes et des sécurités

35. Que contrôler sur la plateforme avant de l'utiliser ?

- ☐ A. Garde-corps, portillon, plancher et points d'ancrage
- ☐ B. Seulement la propreté
- ☐ C. Rien, elle est vérifiée par la VGP

36. À quoi sert l'essai depuis le poste de commande au sol ?

- ☐ A. Il est inutile
- ☐ B. Vérifier les commandes, l'arrêt d'urgence et la descente de secours
- ☐ C. Il est interdit

37. L'arrêt d'urgence ne fonctionne pas. Que faire ?

- ☐ A. L'utiliser avec prudence
- ☐ B. Terminer le travail puis le signaler
- ☐ C. Ne pas utiliser la machine et signaler l'anomalie

38. Vous constatez une fuite hydraulique. Que faire ?

- ☐ A. Arrêter, signaler, ne pas utiliser la machine
- ☐ B. Essuyer et continuer
- ☐ C. Remettre de l'huile et continuer

39. Avant d'utiliser la PEMP, quels documents vérifier ?

- ☐ A. La facture de location uniquement
- ☐ B. Rapport de VGP de moins de 6 mois et notice à bord
- ☐ C. Aucun document

40. Que signifie vérifier l'adéquation de la PEMP ?

- ☐ A. Choisir la plus grande machine disponible
- ☐ B. Choisir la moins chère
- ☐ C. S'assurer qu'elle convient au travail : hauteur, déport, charge, sol, environnement

41. Que faire d'une anomalie constatée ?

- ☐ A. La signaler au responsable et ne pas utiliser la machine si la sécurité est en jeu
- ☐ B. La réparer soi-même
- ☐ C. L'ignorer si la machine fonctionne

42. Peut-on neutraliser un dispositif de sécurité (limiteur de charge, contrôleur de dévers) ?

- ☐ A. Oui, s'il gêne le travail
- ☐ B. Jamais
- ☐ C. Oui, avec l'accord du chef d'équipe

4. Installation et stabilité

43. Quelles sont les causes principales du renversement d'une PEMP ?

- ☐ A. Vitesse trop lente
- ☐ B. Batterie faible
- ☐ C. Sol instable, surcharge, dépassement du dévers admissible

44. Que reconnaître au sol avant de mettre la PEMP en place ?

- ☐ A. Portance, pente, trous, tranchées, regards, caniveaux
- ☐ B. Uniquement la couleur du sol
- ☐ C. Rien, la machine s'adapte

45. À quoi servent les plaques de répartition sous les stabilisateurs ?

- ☐ A. Gagner de la hauteur
- ☐ B. Répartir la charge sur un sol de faible portance
- ☐ C. Protéger la peinture

46. Quand déployer les stabilisateurs ?

- ☐ A. Après avoir commencé à monter
- ☐ B. Seulement par grand vent
- ☐ C. Avant toute élévation, sur un sol reconnu

47. L'alarme du contrôleur de dévers se déclenche. Que faire ?

- ☐ A. Redescendre et repositionner la machine
- ☐ B. Continuer en ralentissant
- ☐ C. Couper l'alarme

48. Qui fixe le dévers maximal admissible ?

- ☐ A. Le conducteur
- ☐ B. Le fabricant, dans la notice et sur la machine
- ☐ C. Il est toujours de 15 %

49. Peut-on caler une PEMP avec des parpaings ou des briques ?

- ☐ A. Oui, si le sol est meuble
- ☐ B. Oui, c'est conseillé
- ☐ C. Non, c'est interdit

50. Près d'une tranchée ou d'un talus, que faire ?

- ☐ A. Se tenir à distance en tenant compte de la nature du sol
- ☐ B. Se placer au plus près du bord
- ☐ C. Rien de particulier

51. Un sol gelé est-il fiable ?

- ☐ A. Oui, toujours
- ☐ B. Non, il peut perdre sa portance au dégel
- ☐ C. Oui, plus que le sol sec

52. Pourquoi baliser la zone d'évolution au sol ?

- ☐ A. C'est inutile
- ☐ B. Seulement la nuit
- ☐ C. Pour empêcher le passage de personnes sous la plateforme

53. Des pneus endommagés ou mal gonflés :

- ☐ A. Affectent la stabilité, la machine ne doit pas être utilisée
- ☐ B. N'ont aucune importance
- ☐ C. Ne posent problème que sur les ciseaux

54. Quel est le risque d'une surcharge de la plateforme ?

- ☐ **A.** Aucun, la machine est surdimensionnée
- ☐ **B.** Renversement ou rupture d'un élément
- ☐ **C.** Une simple baisse de vitesse

55. Peut-on fixer une charge en porte-à-faux sur le garde-corps ?

- ☐ **A.** Oui, si elle est légère
- ☐ **B.** Oui, c'est prévu pour
- ☐ **C.** Non, cela déséquilibre la plateforme

56. Peut-on exercer un effort horizontal important (tirage, perçage) depuis la plateforme ?

- ☐ **A.** Seulement dans la limite d'effort manuel indiquée par le fabricant
- ☐ **B.** Oui, sans limite
- ☐ **C.** Jamais, même faible

57. Peut-on utiliser une PEMP comme engin de levage de charges ?

- ☐ **A.** Oui, toujours
- ☐ **B.** Non, sauf équipement prévu et autorisé par le fabricant
- ☐ **C.** Oui, si personne n'est dans la nacelle

58. Avant d'élever la plateforme d'une PEMP de type 1, la machine doit être :

- ☐ **A.** En mouvement lent
- ☐ **B.** Moteur coupé
- ☐ **C.** Immobilisée, freinée et stabilisée

5. Conduite et utilisation

59. Que vérifier avant de déplacer la PEMP ?

- ☐ A. Le trajet : obstacles, trous, pente, hauteur libre
- ☐ B. Rien, le chemin est connu
- ☐ C. Uniquement la météo

60. Le déplacement plateforme en hauteur (type 3) est possible :

- ☐ A. Sur tout terrain
- ☐ B. Dans les limites de la notice, sur sol plat, à vitesse réduite
- ☐ C. Jamais

61. À quoi sert le dispositif de validation (homme mort) ?

- ☐ A. Couper le moteur par temps froid
- ☐ B. Déclencher une alarme sonore
- ☐ C. Autoriser les mouvements seulement tant que l'opérateur le maintient actionné

62. Peut-on bloquer la pédale ou la gâchette de validation ?

- ☐ A. Jamais
- ☐ B. Oui, pour moins se fatiguer
- ☐ C. Oui, pour les longs trajets

63. Pourquoi éviter les mouvements brusques ?

- ☐ A. Ils usent seulement la batterie
- ☐ B. Ils provoquent balancements et risque d'éjection
- ☐ C. Ils sont sans conséquence

64. Qu'est-ce que l'effet catapulte ?

- ☐ A. La vitesse maximale de montée
- ☐ B. L'effet du vent sur la plateforme
- ☐ C. L'éjection de l'opérateur lors d'un choc ou d'une roue dans un trou, surtout avec un bras

65. En approchant d'une poutre ou d'un plafond, quel est le risque ?

- ☐ A. Le coincement de l'opérateur entre le garde-corps et l'obstacle
- ☐ B. Aucun risque
- ☐ C. Une panne de batterie

66. Comment limiter ce risque de coincement ?

- ☐ A. Monter à pleine vitesse
- ☐ B. Approcher lentement en regardant dans le sens du mouvement
- ☐ C. Se pencher par-dessus le garde-corps

67. Comment accéder à la plateforme ?

- ☐ A. En escaladant le bras
- ☐ B. Depuis un toit, plateforme en hauteur
- ☐ C. En position basse, par l'accès prévu, avec trois points d'appui

68. Peut-on quitter la plateforme en hauteur ?

- ☐ A. Non, sauf si le fabricant le prévoit et avec une procédure spécifique
- ☐ B. Oui, si c'est rapide
- ☐ C. Oui, pour atteindre un toit

69. Peut-on utiliser une échelle ou un escabeau dans la plateforme ?

- ☐ A. Oui, pour gagner de la hauteur
- ☐ B. Non, jamais
- ☐ C. Oui, s'il est attaché

70. Peut-on monter sur les lisses du garde-corps ?

- ☐ A. Oui, s'il est attaché
- ☐ B. Oui, pour un travail ponctuel
- ☐ C. Non

71. Quand fermer le portillon de la plateforme ?

- ☐ A. Avant tout mouvement
- ☐ B. Une fois en hauteur
- ☐ C. Ce n'est pas nécessaire

72. Le nombre de personnes autorisées dans la plateforme :

- ☐ A. Est illimité si la charge est respectée
- ☐ B. Est indiqué sur la plaque et compte dans la charge nominale
- ☐ C. Est toujours de deux

73. Comment communiquer avec la personne au sol ?

- ☐ A. En criant
- ☐ B. Ce n'est pas utile
- ☐ C. En convenant à l'avance des signes ou moyens de communication

74. Que faire en fin de poste ?

- ☐ A. Mettre en position de transport, garer sur sol stable, retirer la clé, recharger si besoin
- ☐ B. Laisser la plateforme en hauteur
- ☐ C. Laisser la clé sur la machine

75. Pour travailler sur la voie publique, il faut :

- ☐ A. Rien de particulier
- ☐ B. Les autorisations nécessaires et une signalisation adaptée
- ☐ C. Seulement un gilet haute visibilité

6. Environnement : vent, électricité, atmosphère

76. Quelle est la vitesse de vent maximale habituelle pour une PEMP utilisable en extérieur ?

- ☐ A. 100 km/h
- ☐ B. Il n'y a pas de limite
- ☐ C. Celle indiquée sur la plaque, souvent 12,5 m/s (environ 45 km/h)

77. Une PEMP marquée pour un usage intérieur (vent 0 m/s) peut-elle servir dehors ?

- ☐ A. Non
- ☐ B. Oui, s'il n'y a pas de vent apparent
- ☐ C. Oui, avec des stabilisateurs

78. Le vent dépasse la limite pendant le travail. Que faire ?

- ☐ A. Continuer en se tenant au garde-corps
- ☐ B. Redescendre et cesser le travail
- ☐ C. Monter plus vite pour finir

79. Avec quel appareil mesure-t-on la vitesse du vent ?

- ☐ A. Un baromètre
- ☐ B. Un inclinomètre
- ☐ C. Un anémomètre

80. Un orage approche. Que faire ?

- ☐ A. Redescendre et cesser le travail
- ☐ B. Continuer sous le parapluie
- ☐ C. Monter pour mieux voir

81. Quelle distance minimale respecter avec une ligne électrique de tension inférieure à 50 000 volts ?

- ☐ A. 1 mètre
- ☐ B. 3 mètres
- ☐ C. 10 mètres

82. Quelle distance minimale respecter avec une ligne de 50 000 volts ou plus ?

- ☐ A. 3 mètres
- ☐ B. 1 mètre
- ☐ C. 5 mètres

83. Si cette distance ne peut pas être respectée :

- ☐ A. Faire mettre la ligne hors tension par l'exploitant avant le travail
- ☐ B. Travailler avec des gants
- ☐ C. Travailler vite

84. La PEMP touche une ligne électrique. Que doit faire l'opérateur ?

- ☐ A. Sauter immédiatement
- ☐ B. Rester dans la plateforme, ne rien toucher, faire couper le courant
- ☐ C. Descendre par le bras

85. Que doit faire une personne au sol dans ce cas ?

- ☐ A. Aller aider l'opérateur en touchant la machine
- ☐ B. Utiliser les commandes au sol
- ☐ C. Ne pas toucher la machine, s'éloigner et faire éloigner les autres

86. Peut-on utiliser une PEMP à moteur thermique dans un local fermé ?

- ☐ A. Non, sans ventilation suffisante (risque de monoxyde de carbone)
- ☐ B. Oui, toujours
- ☐ C. Oui, si les portes sont fermées

87. Où recharger les batteries d'une PEMP électrique ?

- ☐ **A.** N'importe où
- ☐ **B.** Dans un local ventilé, sans flamme ni étincelle
- ☐ **C.** Près d'un poste de soudure

88. À proximité de la circulation, il faut :

- ☐ **A.** Rien de particulier
- ☐ **B.** Seulement allumer les gyrophares
- ☐ **C.** Baliser, signaler, et si besoin prévoir une personne pour gérer le trafic

7. EPI, secours et urgence

89. Quels EPI de base porter en PEMP ?

- ☐ A. Casque avec jugulaire, chaussures de sécurité, gants et vêtement haute visibilité si besoin
- ☐ B. Aucun
- ☐ C. Uniquement des gants

90. Pourquoi utiliser un casque avec jugulaire ?

- ☐ A. Pour le confort
- ☐ B. Pour qu'il reste en place en cas de choc ou de mouvement brusque
- ☐ C. C'est une simple obligation esthétique

91. Dans une PEMP à bras (groupe B), le harnais :

- ☐ A. Est inutile grâce au garde-corps
- ☐ B. Doit être attaché à la structure du bâtiment
- ☐ C. Est fortement recommandé, souvent imposé, attaché au point d'ancrage de la plateforme

92. Où accrocher la longe du harnais ?

- ☐ A. Au point d'ancrage prévu sur la plateforme
- ☐ B. Au garde-corps
- ☐ C. À une structure extérieure

93. Quelle longe utiliser dans la plateforme ?

- ☐ A. Une longe la plus longue possible
- ☐ B. Une longe courte de retenue, qui empêche d'être éjecté
- ☐ C. Aucune longe

94. Pendant le travail en hauteur, qui doit être au sol ?

- ☐ A. Personne
- ☐ B. Uniquement le chef de chantier
- ☐ C. Une personne formée aux manœuvres de dépannage et de secours

95. À quoi sert le dispositif de descente de secours ?

- ☐ A. Redescendre la plateforme en cas de panne ou de malaise
- ☐ B. Monter plus vite
- ☐ C. Arrêter le moteur

96. L'opérateur fait un malaise dans la plateforme. Que fait la personne au sol ?

- ☐ A. Attend que l'opérateur se réveille
- ☐ B. Alerte les secours et redescend la plateforme avec les commandes au sol ou de secours
- ☐ C. Monte par le bras

97. À quoi servent les commandes au sol ?

- ☐ A. Elles ne servent qu'au chargement
- ☐ B. Elles sont décoratives
- ☐ C. Reprendre la main depuis le sol, en cas de besoin

98. Quel est le numéro d'urgence européen ?

- ☐ A. 112
- ☐ B. 17
- ☐ C. 115

99. Comment prévenir la chute d'objets depuis la plateforme ?

- ☐ A. Lancer les objets loin de la machine
- ☐ B. Ranger l'outillage, ne rien lancer, baliser la zone au sol
- ☐ C. Rien, c'est sans risque

100. Que faire après un incident ou un accident avec une PEMP ?

- ☐ **A.** Reprendre le travail si la machine fonctionne
- ☐ **B.** Ne rien dire
- ☐ **C.** Arrêter, sécuriser, alerter, signaler, et faire vérifier la machine avant de la réutiliser

Grille de réponses

Notez la lettre choisie pour chaque question.

1	11	21	31	41	51	61	71	81	91
2	12	22	32	42	52	62	72	82	92
3	13	23	33	43	53	63	73	83	93
4	14	24	34	44	54	64	74	84	94
5	15	25	35	45	55	65	75	85	95
6	16	26	36	46	56	66	76	86	96
7	17	27	37	47	57	67	77	87	97
8	18	28	38	48	58	68	78	88	98
9	19	29	39	49	59	69	79	89	99
10	20	30	40	50	60	70	80	90	100

Barème indicatif

90 à 100 bonnes réponses Très bien : les règles de sécurité sont maîtrisées.

75 à 89 bonnes réponses Bien : revoyez les questions manquées.

60 à 74 bonnes réponses Fragile : révisez les thèmes où vous avez le plus d'erreurs.

Moins de 60 bonnes réponses Insuffisant : une formation complète est recommandée avant le test.

Corrigé commenté

Réglementation et formation

1. **Réponse C** — PEMP désigne les nacelles élévatrices destinées à élever des personnes à leur poste de travail.
2. **Réponse A** — Le CACES atteste que le conducteur a réussi des tests théoriques et pratiques.
3. **Réponse B** — La R486 est entrée en application le 1er janvier 2020.
4. **Réponse C** — La R386 concernait les PEMP ; la R389 concerne les chariots, la R408 les échafaudages.
5. **Réponse A** — Le CACES R486 est valable 5 ans. Il faut repasser les tests avant l'échéance.
6. **Réponse B** — L'autorisation de conduite est délivrée par l'employeur (article R4323-56 du Code du travail).
7. **Réponse C** — Les trois conditions sont cumulatives : aptitude médicale, savoir-faire contrôlé, connaissance du site.
8. **Réponse A** — L'article R4323-55 du Code du travail impose une formation adéquate pour conduire ces équipements.
9. **Réponse B** — La règle est 18 ans. Des dérogations encadrées existent pour les jeunes en formation.
10. **Réponse C** — Le CACES est personnel et suit le salarié d'un employeur à l'autre.
11. **Réponse A** — Le CACES ne remplace pas l'autorisation de conduite, propre à chaque employeur.
12. **Réponse B** — Seuls les organismes testeurs certifiés peuvent délivrer le CACES.
13. **Réponse C** — Le candidat doit réussir le test théorique puis le test pratique de chaque catégorie.
14. **Réponse A** — L'aptitude médicale relève du suivi de santé au travail.

Catégories et types de PEMP

15. **Réponse B** — Catégorie A : PEMP à élévation verticale, comme les nacelles à ciseaux.
16. **Réponse C** — Catégorie B : PEMP à bras (articulé ou télescopique), dont la plateforme peut sortir de la base.
17. **Réponse A** — La catégorie C concerne les personnes qui déplacent ou chargent la machine sans travailler en hauteur.
18. **Réponse B** — Dans le groupe A, la plateforme monte verticalement au-dessus de la base.
19. **Réponse C** — Le déport de la plateforme rend la stabilité plus critique dans le groupe B.
20. **Réponse A** — Type 1 : on ne roule que nacelle repliée.
21. **Réponse B** — Type 3 : l'opérateur peut déplacer la machine depuis la plateforme en hauteur, selon la notice.
22. **Réponse C** — La plateforme d'une nacelle à ciseaux monte à la verticale de sa base.
23. **Réponse A** — Le bras permet un déport de la plateforme hors de la base.
24. **Réponse B** — Bras déporté = groupe B ; translation seulement repliée = type 1.
25. **Réponse C** — La catégorie C couvre la conduite hors production.
26. **Réponse A** — Pour travailler en hauteur, il faut la catégorie A ou B selon la machine.

Vérifications, entretien et documents

27. **Réponse B** — Arrêté du 1er mars 2004 : 6 mois pour les appareils de levage de personnes.
28. **Réponse C** — La VGP est confiée à une personne compétente, désignée par le chef d'établissement.
29. **Réponse A** — Le registre doit pouvoir être présenté à l'inspection du travail.
30. **Réponse B** — Elle confirme que la machine est à nouveau sûre avant réutilisation.
31. **Réponse C** — Le carnet de maintenance est obligatoire pour les appareils de levage.
32. **Réponse A** — La notice précise les limites : charge, vent, dévers, utilisation des commandes.
33. **Réponse B** — Ces limites ne doivent jamais être dépassées.
34. **Réponse C** — La VGP ne dispense pas des vérifications quotidiennes du conducteur.
35. **Réponse A** — Un garde-corps abîmé ou un portillon qui ne se ferme pas interdit l'utilisation.
36. **Réponse B** — Ces dispositifs doivent fonctionner avant de monter dans la nacelle.
37. **Réponse C** — Sans arrêt d'urgence, la machine n'est pas sûre.
38. **Réponse A** — Une fuite peut entraîner une perte de maintien de la plateforme.
39. **Réponse B** — Une VGP dépassée interdit l'utilisation.
40. **Réponse C** — Une machine inadaptée expose à des manœuvres dangereuses.
41. **Réponse A** — Le conducteur a un devoir de signalement.

42. **Réponse B** — Neutraliser une sécurité est une faute grave et une cause fréquente d'accidents.

Installation et stabilité

43. **Réponse C** — Le renversement est l'un des accidents les plus graves avec les PEMP.

44. **Réponse A** — Un regard ou un caniveau peut céder sous une roue ou un stabilisateur.

45. **Réponse B** — Elles évitent l'enfoncement d'un stabilisateur.

46. **Réponse C** — La machine doit être stabilisée avant que la plateforme quitte la position basse.

47. **Réponse A** — Le contrôleur signale une inclinaison supérieure à la limite fixée par le fabricant.

48. **Réponse B** — Chaque machine a sa propre limite.

49. **Réponse C** — Ces cales peuvent se briser ou glisser.

50. **Réponse A** — Le bord d'une excavation peut s'effondrer sous la charge.

51. **Réponse B** — Un sol dur le matin peut devenir meuble dans la journée.

52. **Réponse C** — Le balisage protège contre les chutes d'objets et les heurts.

53. **Réponse A** — Les pneus participent à la stabilité de la machine.

54. **Réponse B** — Le limiteur de charge bloque les mouvements en cas de surcharge.

55. **Réponse C** — Les charges doivent rester à l'intérieur de la plateforme.

56. **Réponse A** — Un effort horizontal excessif peut faire basculer la machine.

57. **Réponse B** — La PEMP est conçue pour élever des personnes et leur outillage.

58. **Réponse C** — Une PEMP de type 1 ne se déplace qu'en position de transport.

Conduite et utilisation

59. **Réponse A** — Une roue dans un trou peut provoquer un renversement ou un effet catapulte.

60. **Réponse B** — La vitesse est automatiquement limitée en position haute.

61. **Réponse C** — Si l'opérateur lâche la commande, la machine s'arrête.

62. **Réponse A** — Bloquer la validation supprime une sécurité essentielle.

63. **Réponse B** — Les mouvements doivent être progressifs, surtout en hauteur.

64. **Réponse C** — Le bras amplifie le mouvement : un petit choc au sol devient un fort mouvement en haut.

65. **Réponse A** — L'écrasement contre une structure est une cause d'accidents mortels.

66. **Réponse B** — Certaines machines disposent aussi de systèmes anti-écrasement.

67. **Réponse C** — L'accès se fait toujours par le portillon ou la barre prévue.

68. **Réponse A** — Le transfert en hauteur expose à la chute.

69. **Réponse B** — Il faut choisir une machine adaptée à la hauteur de travail.

70. **Réponse C** — Monter sur le garde-corps annule la protection contre la chute.

71. **Réponse A** — Le portillon fait partie de la protection collective.

72. **Réponse B** — La masse des personnes, outils et matériaux s'additionne.

73. **Réponse C** — Une bonne communication est indispensable en cas de manœuvre ou de secours.

74. **Réponse A** — La clé retirée empêche une utilisation par une personne non autorisée.

75. **Réponse B** — L'emprise sur la voie publique est encadrée par la collectivité.

Environnement : vent, électricité, atmosphère

76. **Réponse C** — La valeur exacte est propre à chaque machine.

77. **Réponse A** — Elle n'est pas conçue pour résister au moindre vent.

78. **Réponse B** — Les rafales sont plus fortes en hauteur qu'au sol.

79. **Réponse C** — Certaines PEMP en sont équipées ; sinon on utilise un appareil portatif.

80. **Réponse A** — La plateforme en hauteur est exposée à la foudre.

81. **Réponse B** — En deçà, il faut des mesures particulières définies avec l'exploitant du réseau.

82. **Réponse C** — Plus la tension est élevée, plus la distance est grande.

83. **Réponse A** — Seul l'exploitant du réseau peut consigner la ligne.

84. **Réponse B** — La machine est sous tension : la quitter expose à l'électrocution.

85. **Réponse C** — Le sol autour de la machine peut être sous tension.

86. **Réponse A** — Le monoxyde de carbone est inodore et mortel.

- 87. Réponse B** — La charge dégage de l'hydrogène, gaz explosif.
- 88. Réponse C** — Un véhicule peut heurter la machine ou la zone de travail.

EPI, secours et urgence

- 89. Réponse A** — Les EPI complètent la protection collective du garde-corps.
- 90. Réponse B** — Un casque qui tombe ne protège plus et devient un objet qui chute.
- 91. Réponse C** — Il protège contre l'éjection due à l'effet catapulte.
- 92. Réponse A** — Le point d'ancrage est conçu et testé pour cet usage.
- 93. Réponse B** — Le but est d'empêcher la sortie de la plateforme, pas d'arrêter une chute.
- 94. Réponse C** — Elle doit pouvoir redescendre la plateforme si l'opérateur ne le peut plus.
- 95. Réponse A** — Sa position et son fonctionnement doivent être connus avant de travailler.
- 96. Réponse B** — D'où l'importance d'une personne au sol formée.
- 97. Réponse C** — Elles permettent notamment la récupération de la plateforme.
- 98. Réponse A** — Le 15 (SAMU) et le 18 (pompiers) restent également utilisables.
- 99. Réponse B** — Un petit objet tombant de haut peut blesser gravement.
- 100. Réponse C** — Une vérification de remise en service est nécessaire après un accident.

Préparez votre CACES R486 avec Hauteur Prévention

Organisme de formation certifié Qualiopi, spécialisé dans la prévention des chutes de hauteur, Hauteur Prévention forme les équipes du BTP, de l'industrie et de l'Oil & Gas en Île-de-France.

Nos formations travail en hauteur

- ▶ CACES R486 nacelles élévatrices (PEMP)
- ▶ Port du harnais et travaux sur corde
- ▶ Échafaudages R408 et R457
- ▶ Élingage et chef de manœuvre
- ▶ Vérification des EPI et contrôle d'ancrages EN 795

En intra sur votre site ou dans nos salles du Val-de-Marne.

Demandez votre devis

01 40 22 90 60 | contact@hauteur-prevention.com

www.hauteur-prevention.com/formations/caces-nacelles-elevatrices

EURL Hauteur Prévention — 6 rue de la Fontaine, 77167 Poligny — SIRET 892 896 085 00024 — Déclaration d'activité n° 11922384792